

# FORMULAIRE INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

Année 2023-2024

<b>A) ÉLÈVE</b>		
NOM.....		
PRÉNOM.....		
DATE DE NAISSANCE.....	SEXE	F M (rayez la mention inutile)
<b>B) SCOLARITÉ EN 2023-2024</b>		
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT.....		CLASSE.....
VILLE .....		CODE POSTAL .....
<b>C) PARENTS – TUTEUR – REPRÉSENTANT LÉGAL</b>		
NOM .....		
PRÉNOM.....		
ADRESSE.....		
.....		
. VILLE .....		CODE POSTAL.....
TEL* fixe et/ou portable.....		
*j'accepte de recevoir des SMS en cas de fonctionnement perturbé		OUI NON (rayez la mention inutile)
ADRESSE MAIL .....		
<b>D) SI PARENTS SÉPARÉS</b>		
NOM .....		
PRÉNOM.....		
ADRESSE.....		
.....		
VILLE .....		CODE POSTAL.....
TEL* fixe et/ou portable.....		
*j'accepte de recevoir des SMS en cas de fonctionnement perturbé		OUI NON (rayez la mention inutile)
ADRESSE MAIL .....		

<p>PHOTO OBLIGATOIRE POUR TOUTE 1ERE INSCRIPTION</p>	<p>SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL OBLIGATOIRE</p> <p>Fait à .....</p> <p>Le .....</p> <p>Signature</p> <p><i>Toute fausse déclaration décharge la Régie des transports d'Annonay Rhône Agglo de toute responsabilité</i></p>	<p><b>CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION</b></p> <p>Dossier traité le .....</p> <p>Par .....</p> <p>N° de dossier .....</p> <p>N° de carte .....</p> <p><input type="checkbox"/> 100 € abonnement annuel scolaire</p> <p><input type="checkbox"/> 130 € à partir du 1<sup>er</sup> aout 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 90 € abonnement annuel primaire</p> <p><input type="checkbox"/> 120 € à partir du 1<sup>er</sup> août 2023</p> <p>Abonnements proratisés (sur justificatifs)</p> <p><input type="checkbox"/> 60 € à partir du 1er janvier 2023</p> <p><input type="checkbox"/> 30 € à partir du 1er avril 2023</p>
--	---	---

## L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES USAGERS SCOLAIRES SUR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE TRANSPORT ORGANISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ASSURANCE.

Rappel : les élèves de moins de 5 ans ou résidant à moins de 3,1 km de l'école sont pris uniquement dans la limite des places disponibles durant toute l'année scolaire.

### 1 - QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié et scolarisé sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo, âgé de plus de 5 ans et résidant à plus de 3,1 km de l'établissement scolaire.

### 2 - COMMENT REMPLIR CET IMPRIMÉ ?

2.1 – Pour chaque demande d'inscription joignez un chèque libellé à l'ordre du «Trésor Public» du montant correspondant à l'abonnement souhaité :

- 100 € pour un abonnement transports scolaires (dossier déposé avant le 31 juillet 2023 cachet de la poste faisant foi)
- 90 € pour un abonnement transports primaires (dossier déposé avant le 31 juillet 2023 cachet de la poste faisant foi)

2.2 - Dans la partie inférieure, complétez les cadres A, B et C le plus précisément possible.

2.3 – Pour les élèves dont les parents sont séparés : remplir précisément le cadre D de ce formulaire.

2.4 - La carte «CoqueliGO» est valable durant l'année scolaire 2022-2023 et concerne les élèves qui empruntent le réseau CoqueliGO, plus d'infos à l'adresse : <https://coqueliGO.monbus.mobi> – Dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau CoqueliGO, tous les élèves doivent procéder à une demande d'inscription au réseau CoqueliGO afin de pouvoir obtenir leur carte de transport et acheter leurs titres de transport. Vous devez envoyer une photo d'identité en précisant le nom, le prénom et l'agrafer à l'imprimé.

2.5 - Transmettez cette fiche à l'agence de mobilité CoqueliGO située au 46 avenue de l'Europe, 07100 ANNONAY pour que la demande puisse être traitée. - La carte de transport vous sera envoyée à votre domicile par la poste.

 **Attention, pour tout dossier reçu après le 31 juillet 2023 (cachet de la poste faisant foi) votre inscription sera majorée de 30 €.**

### CONDITIONS DE GRATUITÉ DE LA PARTICIPATION FAMILIALE ET PAYEMENT DIFFÉRÉ:

1 - **Pour les familles de 4 enfants et plus** (hors enseignement supérieur), **tous scolarisés et empruntant les transports «CoqueliGO» : gratuité du titre de transport à partir du quatrième enfant transporté.** Joindre une copie de l'ensemble du livret de famille complétée par le nom et l'adresse de l'établissement scolaire des autres enfants scolarisés.

2 - Dans le cas où le demandeur rencontre des difficultés financières provisoires et n'est pas en mesure de payer en une seule fois la carte jeune, il pourra demander, en fonction de sa situation, à bénéficier d'un dispositif d'étalement par chèque en **3 fois sans frais**. En cas d'acceptation par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité, **les chèques seront prélevés en septembre, novembre et janvier de l'année scolaire.**

Renseignements sur l'inscription à l'adresse : [www.coqueliGO.fr](http://www.coqueliGO.fr)

**Ce formulaire est à renvoyer à l'adresse :**

**Régie des transports CoqueliGO, 180 rue du ruisseau d'Aumas, 07430 DAVEZIEUX**

*La Loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés garantit un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant. Le droit d'accès et de rectification peut-être exercé auprès de la Communauté d'Agglomération*

CoqueliGO - Régie des transports Annonay Rhône Agglo  
Agence mobilité CoqueliGO – 46 avenue de l'Europe, 07100 ANNONAY  
04 75 69 39 96 – [agence@coqueligo.fr](mailto:agence@coqueligo.fr)

